

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Etangs littoraux Born et Buch »

Séance plénière de la CLE n° 13

23 septembre 2015, 14h30 Parentis-en-Born

COMPTE – RENDU

Document téléchargeable sur le site Internet <http://www.gesteau.fr>

Etaient présents ou représentés :

La réunion a bénéficié de la participation de 27 personnes dont 16 membres de la CLE, sous la présidence de Jean-Marc BILLAC.

Membres de la CLE :

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

*Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born – Jean-Marc BILLAC,
AML- Bernard COMET,
SIBA – Dominique DUCASSE,
AML – Marie-Françoise NADAU,
AML – Jean SLOSTOWSKI.*

Pouvoirs :

*Vincent CASTAGNEDE (Syndicat mixte Géolandes) à Bernard COMET,
Alain DELOUZE (SIAEP de Parentis) à Marie-Françoise NADAU,
Marc DUCOM (AML) à Jean SLOSTOWSKI,
Xavier FORTINON (CD 40) à Jean-Marc BILLAC,
Elisabeth REZER-SANDILLON (COBAS) à Dominique DUCASSE.*

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

GDSAA – Anne BORDESSOULLES,
Fédération SEPANSO – Alain CAULLET,
Société des Amis de Navarrosse – Jacques LAFARGUE,
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest – Jean-Pierre LESCARRET,
CCI des Landes – Emilie POUCH,
Fédération de Pêche des Landes – Vincent RENARD,
Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde – Emmanuel ROBIN,
Chambre d'Agriculture des Landes – Vincent VILLENAVE.

Pouvoirs :

Association Régionale de DFCI au Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest,

Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

DREAL Aquitaine – Jérôme GUILLEMOT,
Préfecture des Landes – Olivier LAURIN,
Base aérienne n°120 de Cazaux – Carine POUMEYRAU,

Pouvoirs :

Agence de l'eau à Préfecture des Landes,
Préfecture de Bassin à DREAL Aquitaine.

Excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

AMG – Jean-Claude BERGADIEU,
Syndicat mixte Géolandes – Vincent CASTAGNEDE,
Conseil Régional d'Aquitaine – Florence DELAUNAY,
SIAEP de Parentis-en-Born – Alain DELOUZE,
AML- Marc DUCOM,
AML – Didier FERRY,
Conseil Départemental des Landes - Xavier FORTINON,
AML – Fabien LAINÉ,
SYDEC des Landes – Vincent LESPERON,
AMG – Thierry MAISONNAVE,
Syndicat mixte du SCOT du Born – Virginie PELTIER,
AML – Patrick SABIN,
AML – Jean-Richard SAINT-JOURS,
Conseil Départemental du Canton des Portes du Medoc – Stéphane SAUBUSSE,
COBAS – Elisabeth REZER-SANDILLON.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air des Landes – François CHAMPETIER,
Comité Départemental de Voile des Landes – Gérard CORNET,
Association Régionale de DFCI – Philippe DASSIÉ.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

ONEMA,
Préfecture de Bassin.

	Présents	Représentés	VOTANTS
<i>1 - Collège des élus</i>	5	5	10
<i>2 - Collèges des usagers</i>	8	1	9
<i>3 - Collège de l'Etat</i>	3	2	5
TOTAL	16	8	24

Assistaient également à cette séance :

Chloé ALEXANDRE (Syndicat mixte Géolandes - Animatrice du SAGE), Claire BETBEDER (CdC des Grands Lacs), Rébecca BIOSCA (Mairie de la Teste-de-Buch), Benoît BODENNEC (DFCI des Landes), Françoise BRANGER (Association Bassin d'Arcachon Ecologie), François-Xavier CUENDE (Institution Adour), Lionel FOURNIER (CD 40), Aurélie LAILHEUGUE (CG40), Denis LANUSSE (Fédération Départementale des chasseurs des Landes), Emilie PERSILIE (SIBA), Laurent PICKHAHN (CdC des Grands Lacs).

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière n°12 ;
2. Bilan sur la phase de consultation du SAGE ;
3. Désignation de la structure porteuse du SAGE pour la phase de mise en œuvre ;
4. Etat d'avancement des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau ;
5. Etude globale de conception de dispositifs de franchissement sur les ouvrages prioritaires du département des Landes ;
6. Projet tutoré « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » ;
7. Actions des Fédérations de chasse et de pêche des Landes, et de l'Association de Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) sur les marais.

Documents transmis :

Par envois préalables à la réunion de la CLE :

- Ordre du jour,
 - Compte-rendu de la séance plénière n°12 et diaporamas présentés en séance.
-

I/ Relevés des décisions

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance plénière n°12,
- Validation des modifications apportées au projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), suite à la phase de consultation : 23 favorables et 1 abstention.

II/ Compte-rendu détaillé des discussions

Les diaporamas sont disponibles sur le site gest'eau à l'adresse suivante : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/etangs-littoraux-born-et-buch>

Jean-Marc BILLAC ouvre la séance à 14h30

Conformément à l'article 11 des Règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 5 mars 2015, le quorum des deux tiers des membres de la CLE n'étant pas atteint, Jean-Marc BILLAC propose de reporter le point n°3 de l'ordre du jour « Désignation de la structure porteuse du SAGE pour la phase de mise en œuvre » à la prochaine séance plénière de la CLE.

A/ Approbation du compte-rendu de la séance plénière n°12

Jean-Marc BILLAC soumet le compte-rendu de la séance plénière n°12 à la validation des membres de la CLE. En l'absence de remarques sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

B/ Bilan sur la phase de consultation du SAGE (diapositives 3 à 14)

Chloé ALEXANDRE dresse un bilan sur les avis formulés par les partenaires institutionnels durant la phase de consultation. Sur 59 structures consultées, 12 structures ont transmis leur avis dans les délais, 5 étant « favorables » et 7 « favorables avec remarques », tandis que pour les 47 structures restantes, qui ne se sont pas prononcées, leurs avis sont réputés favorables.

Chloé ALEXANDRE présente les remarques formulées par :

- l'Autorité environnementale,
- le Conseil Départemental de la Gironde,
- le Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG),
- le SIAEP de Parentis-en-Born,
- le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- la Chambre d'Agriculture des Landes,
- la commune de la Teste-de-Buch.

Elle propose aux membres de la CLE d'apporter des modifications sur le projet de SAGE en conséquence.

Les modifications proposées, développées dans le diaporama, n'appellent pas de remarques des membres de la CLE, excepté celles liées aux remarques formulées par le SIAEP de Parentis-en-Born et le SIBA.

Le SIAEP de Parentis-en-Born souhaite que la présence récurrente de pesticides dans le lac de Cazaux-Sanguinet soit davantage mentionnée dans le SAGE, et que des mesures soient prises pour en réduire la teneur.

⇒ Chloé ALEXANDRE rappelle que le projet de PAGD comporte, dans la Partie 2 « Synthèse de l'Etat des lieux » paragraphe III. « Aspects qualitatifs et quantitatifs », une synthèse des résultats des suivis qualitatifs effectués jusqu'en 2011. Les résultats détaillés figurent dans le Diagnostic du SAGE, document validé par la CLE lors de la séance plénière n°7 du 6 Décembre 2013.

Les Dispositions 1.1.1, 1.3.1 et 1.4.3 visent par ailleurs à renforcer le suivi sur les produits phytosanitaires et à accompagner les usagers à des pratiques respectueuses de l'environnement, en particulier sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet.

⇒ Jacques LAFARGUE rappelle sa demande, formulée antérieurement, pour qu'une règle soit ajoutée afin de limiter les défrichements sur le bassin versant.

⇒ Chloé ALEXANDRE explique que les règles établies dans le Règlement du SAGE doivent se rapporter un alinéa de l'article R.212-47 du Code de l'environnement. Une règle de ce type de pourrait donc être édictée.

⇒ Vincent VILLENAVE conforte ces éléments et rappelle que de nombreuses actions sont mises en œuvre sur le bassin Adour-Garonne afin d'améliorer les pratiques agricoles.

Le SIBA souhaite que les résultats des bilans qualitatifs retenus sur le canal des Landes (station 05 191 100) (p.34 du projet de PAGD) soient nuancés : le déclassement des paramètres E.Coli et Demande Chimique en Oxygène (DCO), issus d'analyses en 2007 et 2008, restant autour de valeurs limites, ne semblant pas corrélé à des rejets d'eau usées mais plutôt à une pollution d'origine pluviale.

⇒ Olivier LAURIN et Jérôme GUILLEMOT rappellent que le déclassement du paramètre E.Coli est généralement corrélé à des déversements d'eaux usées, plutôt qu'à des rejets d'eaux pluviales. Ils souhaitent donc avoir plus de précisions sur ce point.

⇒ Emilie PERSILIE explique que les concentrations relevées au niveau de la station sont très faibles comparées aux valeurs « explosives » généralement constatées suite à un déversement d'eaux usées.

Les analyses bimensuelles conduites par le SIBA sur le bassin d'Arcachon montrent que ces concentrations correspondent à un bruit de fond. Ces valeurs restent constantes même après avoir effectués des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Par ailleurs, aucun poste de refoulement d'eaux usées n'est recensé à proximité de cette station de mesure.

⇒ Françoise BRANGER précise que des concentrations en coliformes fécaux sont relevées à proximité du zoo de la Teste-de-Buch et impactent le canal des Landes.

Jean-Marc BILLAC soumet les propositions de modifications formulées sur le projet de SAGE au vote des membres de la CLE.

Résultats du Vote :

Sur 24 membres présents et/ou représentés :

- Favorables : 23
- Abstention : 1
- Contre : 0

Le bilan des remarques formulées par les partenaires institutionnels durant la phase de consultation et les modifications retenues par les membres de la CLE sont synthétisés dans le Recueil des avis (partie III « Bilan des modifications apportées au projet de SAGE suite aux avis reçus durant la phase de consultation », p.5 à 13), joint au présent compte-rendu.

C/ Etat d'avancement des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (diapositives 15 à 23)

Chloé ALEXANDRE expose :

- les différentes phases nécessaires pour élaborer les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPGCE) et pour obtenir les déclarations d'intérêts généraux (DIG),
- l'état d'avancement des PPGCE sur le territoire du SAGE,
- les actions qui pourraient être envisagées dans PPGCE suite aux phases de diagnostics.

⇒ Alain CAULLET rappelle qu'en juillet dernier un courrier était adressé au Président de la CLE du SAGE afin de l'alerter sur la présence d'un dépotoir sur la berge gauche du ruisseau Le Vignolle au quartier Mariné sur le territoire de la commune de Lüe.

⇒ Chloé ALEXANDRE explique qu'un agent de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et le technicien rivière du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born se sont rendus sur le site pour réaliser un diagnostic.

Ce dépôt, situé à environ 30 m de la berge, présente des déchets de diverses natures, exempts d'éléments particulièrement polluants. A l'issue de ses investigations, la Police de l'Eau conclue à une absence d'impact au regard de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) : absence de rejets ou de traces de rejets susceptibles d'altérer l'état qualitatif du ruisseau, et absence de remblai en lit mineur ou en zone humide.

Dans le cas présent, en vertu des pouvoirs de la police du maire, des dispositions peuvent être prises afin que les responsables de cette décharge soient contraints de réhabiliter le site.

⇒ Jean-Marc BILLAC rappelle que les PPGCE, mis en œuvre sur une durée de 5 ans sous couvert d'une DIG, portent sur les cours d'eau principaux et non sur le réseau de fossés.

D/ Etude globale de conception de dispositifs de franchissement sur les ouvrages prioritaires du département des Landes

François Xavier-CUENDE présente l'Etude globale de conception de dispositifs de franchissement sur les ouvrages prioritaires du département des Landes, conduite par l'Institution Adour.

Sa présentation s'organise autour de 3 volets, afin de :

- rappeler les éléments de contextes / les enjeux liés à la restauration de la continuité écologique,
- présenter l'étude groupée réalisée dans les Landes,
- exposer les principaux résultats obtenus sur le territoire du SAGE, notamment les ouvrages situés sur le Canteloup, sur le courant de Sainte-Eulalie et sur le courant de Mimizan.

⇒ Jean-Marc BILLAC rappelle que le déclin de l'anguille est intervenu postérieurement à la construction des ouvrages hydrauliques. De plus, les solutions retenues pour restaurer la continuité écologique sur ces ouvrages sont très onéreuses, ce qui pose la question des financements.

⇒ Vincent VILLENAVE demande si des dispositifs sont prévus pour mesurer l'efficacité de ces dispositifs de franchissement.

⇒ François XAVIER-CUENDE explique que l'étude portée par l'Institution Adour sur le Gave de Pau a permis de démontrer que le déclin des populations d'anguilles (divisées par 10 entre le début du XX^{ème} siècle et les années 80) est lié à divers facteurs : la dégradation des habitats, l'assèchement des zones humides, les problèmes de franchissement, la surpêche à tous les stades de développement de l'anguille, ...

Des dispositifs peuvent être mis en place pour mesurer l'efficacité des travaux entrepris, notamment avec des systèmes de suivi (comptage des individus en amont et en aval des passes à poisson, marquage des individus).

⇒ Sur ce point, Alain CAULLET rappelle qu'il existe un site de référence à échelle nationale à Soustons (Site Idex), station de suivi représentative des sites littoraux.

E/ Projet tutoré « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion »

Cette présentation ne conduit pas à des questions ou à des remarques particulières.

F/Actions des Fédérations de chasse et de pêche des Landes, et de l'Association de Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) sur les marais

Cette présentation, jointe au présent compte-rendu, ne conduit pas à des questions ou à des remarques particulières.

Jean-Marc BILLAC clôt la séance à 17h10 en remerciant les participants.